

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2021**

---

**COMPTE-RENDU**

**Entretien voirie (Point à temps automatique), terrains de foot, véhicule.**

Le Conseil Municipal est avisé des travaux suivants :

- Point A Temps Automatique (PATA) pour l'entretien des voies communales, pour une quantité d'environ 15 Tonnes : travaux confiés à l'entreprise Eiffage moins disante pour un montant de 9600 € HT. Les travaux sont prévus à partir du 27 avril 2021.
- Entretien d'automne des terrains de football auprès de l'entreprise ARVERT pour un montant de 2330.90 € HT soit 2797.08 € TTC ainsi que la réalisation d'un drainage pour 1008 € HT soit 1209.60 € TTC (travaux en juin/juillet).
- Réparation du Ford Transit pour un montant de 1561.37 € TTC.

**Programme de sécurité et d'accessibilité**

Dans le cadre du premier appel à projet du Département pour lequel la Commune a été retenue à raison de 80 % sur une somme totale de 20637 € HT, le volet « cheminement des piétons, cycles et personnes souffrant de handicap aux abords et dans les bâtiments communaux » a fait l'objet d'une consultation d'entreprises. Le Conseil retient :

- la société Marquages de l'Ouest, société moins-disante pour :
  - la pose de la signalétique extérieure des bâtiments pour un montant de 10 202.20 € HT
  - la pose de la signalétique des escaliers intérieurs pour un montant de 2050.49 € HT

La pose des dispositifs d'aide à la fermeture des portes sera réalisée en régie par les services communaux.

- La société SMG pour la fourniture et la pose de mains courantes extérieures pour un montant de 5080 € HT.

**Développement des sports et loisirs de plein air – Consultation des entreprises**

Dans le cadre du second appel à projet du Département, la Commune a été retenue à raison de 80 % sur une somme totale de 49 000€ HT pour le projet de développement des sports et loisirs de plein air :

- intégration d'un terrain multisports,
- liaisons douces et adaptées PMR
- espaces de promenade et de convivialité.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure de consultation des entreprises pour le volet intégration du terrain multisports.

**Voirie 2021**

Dans le cadre de la consultation des entreprises pour les travaux sur les voies de la Ville Commault et de la Lande Moy, le Conseil est informé de la négociation en cours avec une entreprise, pour la répartition de certains prix unitaires de son offre.

Le remplacement du garde-corps du pont de Cabra non conforme à la réglementation, est confié à la société SMG de SEVIGNAC pour un montant de 1350 € HT.

# COMMUNE DE LANDEHEN

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2021

---

### **Animation communale - Ballades estivales - Landéh'talents**

Le conseil Municipal souhaite relancer l'animation communale à l'attention de la population, pour recréer du dynamisme, de la convivialité et du lien social qui ont été mis en retrait au cours de cette dernière année en raison de la Covid.. Ainsi, le Conseil Municipal donne un accord au projet d'organisation d'une manifestation les 16 et 17 octobre prochain avec les talents de la Commune, une soirée musicale et une animation à l'attention du jeune public. La Commission Animation Vie Associative est chargée de l'organisation de ce temps fort.

### **Pass- Asso -**

La Région Bretagne a initié, en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Pass Asso. Ce dispositif vise à soutenir les associations particulièrement touchées par la crise de la Covid-19, au travers d'une aide conjointe Région-EPCI. Le Pass Asso permet d'apporter une aide sous forme de subvention aux associations, financée à parts égales par Lamballe Terre & Mer et la Région. Trois axes sont soutenus dont deux pouvant intéresser les associations de Landéhen.

- Axe 2 - Un soutien aux associations présentant des difficultés financières liées au contexte sanitaire actuel
- Axe 3 - Un soutien aux associations pour accompagner la reprise 2021.

Les associations vont être destinataires de l'information.

### **Commission numérique – communication :**

La Commission numérique qui a travaillé sur l'acquisition du panneau numérique d'information, va évoluer vers le thème de la communication avec un travail à effectuer sur :

- le cadrage des informations à faire paraître sur le panneau numérique d'informations
- la réflexion sur l'application mobile,
- l'évolution du site Internet,
- l'évolution de la présentation de la gazette.

Les informations sur le panneau numérique installé sur la Place du Bourg seront possibles après l'aval du Consuel et la formation à son utilisation.

### **Subventions communales 2021 –**

Le Conseil Municipal, après avoir rappelé :

- que les associations communales sont très actives sur la commune, que ce soit au niveau des festivités ou du bénévolat.
- que la subvention communale est à considérer comme un soutien et une reconnaissance à leur implication dans la vie communale.

### **Décide :**

- **de maintenir son soutien aux associations à travers :**
  - les aides indirectes : mise à disposition et amélioration des équipements communaux...
  - la prise en charge du repas lorsque les membres des associations sont bénévoles pour la commune
  - l'attribution d'une aide directe sous forme de subventions pour 2021 identiques à 2020,
- **d'effectuer un travail en commission en prévision des subventions pour 2022, pour :**
  - rééquilibrer certaines subventions en raison de l'évolution de l'investissement des associations locales.
  - évaluer le soutien à apporter à certaines associations extérieures, en relation avec ce qui est subventionné par la communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer.

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2021**

---

Les subventions 2021, s'établissent donc ainsi :

| <b>Associations Locales</b>     | <b>2021</b> |
|---------------------------------|-------------|
|                                 |             |
| Club des aînés                  | 130         |
| Amicale des boulistes           | 130         |
| OGEC                            | 130         |
| Anciens Combattants             | 130         |
| Amicale des Chasseurs           | 130         |
| Familles Rurales                | 470         |
| Tennis                          | 580         |
| Basket                          | 1260        |
| Comité des Fêtes                | 235         |
| LEC (Landéhen Endurance Club)   | 130         |
| VTT LAND                        | 130         |
| JSL                             | 1480        |
| Doux Dingues                    | 130         |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>5065</b> |
| <b>Associations extérieures</b> |             |
| ADMR                            | 25          |
| Prévention routière             | 25          |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>50</b>   |
| <b>CCAS</b>                     | <b>1500</b> |

Une subvention est également accordée aux centres de formation, à raison de 25 € par apprenti domicilié sur la Commune.

Le conseil est informé que chaque année, certaines associations ne demandent pas de subvention pour des raisons qui leur sont personnelles.

Il est rappelé que les subventions sont versées après dépôt de la demande en mairie.

**Affaires communautaires – gestion des milieux aquatiques – site de Mauny**

Dans le cadre de la compétence pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre et Mer a pour rôle de préserver et restaurer les milieux aquatiques (continuités écologiques, morphologie des cours d'eau, protection des zones humides) en garantissant leur « bonne santé ».

Le site de Mauny avec ses deux étangs est concerné par des dysfonctionnements : présence de ragondins qui détruisent les berges, température de l'eau, envasement, développement de cyano bactéries, problème de débit d'eau, rétrécissement du ruisseau en amont entraînant une déviation de l'eau sur les terres agricoles, absence de circulation des sédiments... conduisant également à la suppression des pré-ouvertures de la pêche.

Le Conseil Municipal, après avoir pris en considération :

- ✓ la Directive Européenne Cadre de l'Eau (DCE) pour les continuités piscicole et sédimentaire ainsi que la libre circulation de l'eau,
- ✓ l'adhésion des riverains et de l'APPMA au projet,
- ✓ les possibilités d'aménagement offertes par le site, avec les aspects historiques, environnementaux, pédagogiques, etc ... qui sont autant d'aspects pour permettre la réappropriation du lieu par la population de la commune,

COMMUNE DE LANDEHEN  
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2021

---

- Donne un avis favorable au réaménagement du site de Mauny
- Sollicite et autorise Lamballe Terre et Mer en qualité de maître d'ouvrage à réaliser, dans ce cadre, les travaux suivants : réaménagement des étangs du site de Mauny par restauration hydromorphologique du cours d'eau, remplacement de l'ouvrage routier entre les deux étangs, rétablissement de la continuité écologique, aménagements connexes ...

Affiché le 23 avril 2021